



WORLD BANK GROUP

THE WORLD BANK
IBRD · IDA

IFC
International
Finance Corporation

MIGA
Multilateral Investment
Guarantee Agency

Maroc :

Diagnostic-pays du secteur privé

RÉSUMÉ EXÉCUTIF



MARS 2026

À propos du Diagnostic-pays du secteur privé

Le secteur privé est le moteur de la croissance économique à long terme et un catalyseur du développement économique et social à l'échelle mondiale. Lorsqu'il est performant, il favorise l'innovation et l'esprit d'entreprise, améliore l'accessibilité et la qualité des opportunités économiques et encourage l'utilisation durable des ressources naturelles. Dans les économies en développement, ce secteur crée la plupart des emplois, génère des recettes fiscales et est à l'origine d'un volume important d'investissements.

Le Diagnostic-pays du secteur privé (DPSP) vise à débloquer l'investissement privé et à créer des emplois grâce à des mesures publiques adaptées. Élaboré conjointement par les institutions du Groupe de la Banque mondiale, chaque rapport propose une analyse de secteurs spécifiques de l'économie susceptibles de se développer plus rapidement grâce à un accroissement des capitaux privés, une fois les contraintes stratégiques et réglementaires pertinentes levées.

Conçus du point de vue d'un investisseur ou d'un entrepreneur, les DPSP visent à identifier les opportunités d'investissement privé inexploitées ainsi que les obstacles connexes (les rapports précédents peuvent être consultés [ici](#)). Les secteurs de l'économie sont choisis en tenant compte de leur capacité à attirer les investissements privés, à créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, à générer des recettes intérieures et à favoriser une croissance durable et inclusive grâce à des actions publiques ciblées. Ces rapports constituent un outil permettant d'aider les responsables publics à déterminer, à court terme, les mesures nécessaires pour lever les obstacles à l'investissement privé, tout en poursuivant des objectifs de développement plus larges.

Rédigés à l'intention d'investisseurs nationaux et étrangers, de responsables gouvernementaux, des services et de la direction du Groupe de la Banque mondiale, de la société civile ainsi que d'autres partenaires de développement, les DPSP sont des diagnostics nationaux fondamentaux du Groupe de la Banque mondiale visant à orienter la conception et la mise en œuvre des stratégies-pays, des projets d'investissement public et privé, des opérations d'appui budgétaire, des services de conseil ainsi que d'autres travaux d'analyse.

Il s'agit d'un outil indispensable du programme d'action du Groupe de la Banque mondiale en faveur de l'emploi, tel qu'énoncé dans le document du Comité du développement 2025 sur l'emploi intitulé [The Path to Prosperity](#), qui souligne la nécessité de faire du secteur privé un moteur central de la création d'emplois à grande échelle. Les diagnostics à la fois nationaux et sectoriels qu'ils proposent mettent en lumière les obstacles systémiques à l'investissement privé, qui constitue un levier essentiel à la création d'emplois. Les DPSP sont pleinement alignés sur l'approche du Comité du développement en matière de développement du secteur privé et de création d'emplois. Cette approche vise à établir les conditions fondamentales de l'emploi par l'investissement dans le capital humain et les infrastructures, la promotion de politiques favorables aux entreprises et la mobilisation de capitaux privés à grande échelle, afin de renforcer la capacité des entreprises à créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité.

Maroc :

Diagnostic Pays du Secteur Privé

RÉSUMÉ EXÉCUTIF



MARS 2026



WORLD BANK GROUP

THE WORLD BANK
IBRD - IDA

IFC

International
Finance Corporation

MIGA

Multilateral Investment
Guarantee Agency

Remerciements

Le Diagnostic du secteur privé marocain a été préparé par une équipe dédiée du Groupe de la Banque mondiale, dirigée par Cristina Navarrete, Thami El Maaroufi et Xavier Forneris. L'équipe comprenait Selin Gonca Ozyurt, Mohammed Y H Saleh, Michiel Jean M Van Acoleyen et Rebecca Kachmar. Des contributions spécifiques ont été apportées par Lezhi Charles Cao, Alejandro Rueda Sanz et Andrew Myburgh en ce qui concerne le choix des secteurs et l'évaluation de l'impact.

Le projet a bénéficié d'un soutien à la recherche et des analyses sectorielles de Julien Haarman et Nabila Gourroum sur les chaînes de valeur de l'huile d'argan ; Noredine Citroën, Mehdi El Alaoui, Mohamed Malek Laroui et Mohammed Hammouch de Forvis Mazars sur un examen détaillé de la production solaire décentralisée ; Fatima Zohra Alaoui sur les textiles bas carbone ; et Martin Ochoa, Najat El Moutchou, Eric Bernard et Lorenzo Juarez sur l'aquaculture marine.

Au cours du processus de consultation et d'analyse détaillée du CPSD, des collègues ont également fourni de précieuses informations, notamment Natalia Agapitova, Eleonore Ann Richardson, Nasser Kadiri, Meryem Bennis, Amine Kabbaj, Redouane Lachgar, Javier Diaz Cassou, Oussama Mokssit et Ahmed Zairi. L'équipe a également intégré les contributions de l'équipe B-READY, notamment celles de Valentina Saltane et Ben Omar.

L'équipe remercie le comité de relecture suivant d'avoir participé à la préparation du rapport : Zeinab Partow, Daniel Prinz, Ali H. Abukumail, Petra Valickova, Montaha Hassan, Harrison Charo Karisa, Vincent Palmade, Conor Healy, Maty Konte et Zineb Benkirane.

L'équipe de direction, composée de Cheick-Oumar Sylla, Moustapha Ndiaye, Paolo Mauro, Denis Medvedev, Jeff Chelsky, Maiko Miyake, Djibrilla Issa et Yira Mascaro a fourni des orientations et conseils stratégiques à l'équipe, tandis que David Tinel a assuré une coordination efficace et fourni un appui précieux au sein de l'équipe. Ghita Hannane et Mouna Hamden ont également fourni des conseils et un soutien précieux.

Enfin, nous remercions les parties prenantes nationales, notamment la Confédération générale des entreprises du Maroc, le Haut-commissariat au Plan, le ministère de l'Économie et des Finances, l'Agence marocaine de développement des investissements et des exportations pour l'accompagnement apporté, ainsi que d'autres partenaires des secteurs public et privé dont la collaboration a été déterminante pour la réalisation de ce projet.

Résumé exécutif

Le Maroc a réalisé des progrès remarquables au cours des 20 dernières années, grâce à une gestion macroéconomique prudente, à sa stabilité politique et à des réformes structurelles prospectives.

Fort de ces acquis, le pays s'est engagé dans une nouvelle phase de son développement, telle qu'énoncée dans le Nouveau modèle de développement et dans un ensemble de stratégies sectorielles ambitieuses. Ces cadres placent l'investissement privé au cœur de la vision de croissance du Maroc, avec un accent renouvelé sur la création d'emplois, le développement du capital humain, l'équité territoriale et la transition verte, notamment à travers l'objectif de porter l'investissement privé à deux tiers de l'investissement national total d'ici 2035.

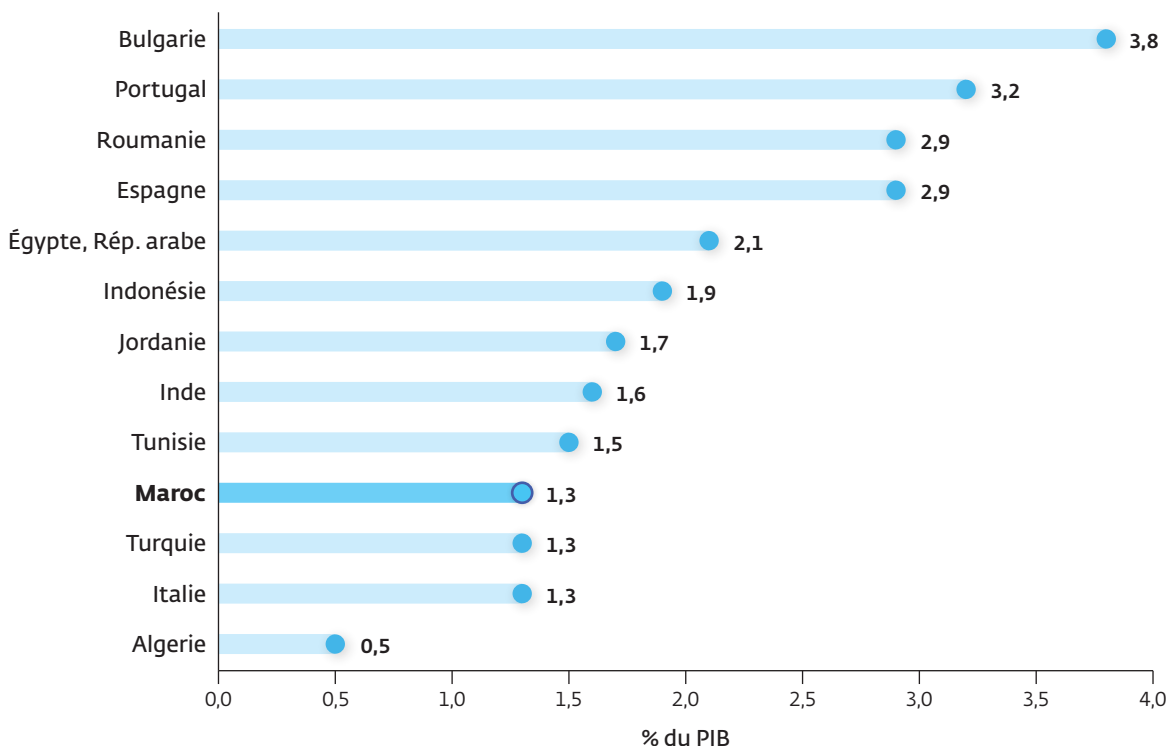
Le CPSD s'inscrit pleinement dans ces priorités nationales en apportant des éléments analytiques et des recommandations de réformes destinées à soutenir l'agenda de l'emploi du Maroc. Le CPSD s'appuie sur les travaux récents du Groupe de la Banque mondiale et les complète, notamment le rapport sur l'Emploi et la Croissance (*Jobs and Growth*) ainsi que d'autres analyses sectorielles qui étayaient le programme de développement du secteur privé au Maroc. Il définit les mesures à prendre pour lever les obstacles à l'investissement privé, renforcer la compétitivité et accélérer la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité, en particulier pour les jeunes et les femmes, dans les régions clés du pays.

La transformation économique du Maroc a reposé sur d'importants investissements publics dans les infrastructures, la logistique et les énergies renouvelables. Toutefois, l'investissement privé n'a pas encore atteint l'ampleur nécessaire pour soutenir une croissance élevée et absorber l'expansion de la population active (figure ES.1). Si les taux d'investissement restent élevés par rapport à la norme régionale, leur composition reste largement orientée vers la dépense publique, l'investissement privé ne représentant qu'environ un tiers de l'investissement total. La création d'emplois est restée en deçà des besoins, avec une croissance limitée de la productivité et une persistance de l'informalité dans plusieurs secteurs. L'hypothèse centrale du CPSD est que l'élimination des contraintes qui freinent l'investissement privé est essentiel pour soutenir une croissance inclusive et permettre au Maroc d'atteindre ses objectifs ambitieux en matière de création d'emplois et de développement.

En adoptant la perspective d'un investisseur, le CPSD recense un nombre ciblé des secteurs dans lesquels l'investissement privé peut être stimulé grâce à des mesures publiques

Figure ES.1

Les flux entrants d'IDE au Maroc restent inférieurs à ceux de ses pairs régionaux et aspirationnels



Source : Calculs basés sur les données de la balance des paiements du FMI.

Note : IDE = investissement direct étranger ; PIB = produit intérieur brut.

concrètes visant à lever les contraintes existantes. Le choix des secteurs a reposé sur un processus rigoureux et systématique combinant analyse d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs (voir chapitre 2) et consultations avec les parties prenantes, notamment des entretiens avec des investisseurs privés, des entreprises, des experts techniques, des décideurs publics et des partenaires au développement. Le critère de sélection était la capacité à attirer des investissements privés à moyen terme si les pouvoirs publics réussissaient à lever les obstacles identifiés à court terme. Reconnaissant qu'une part de jugement est inhérente à cet exercice, la sélection n'a pas vocation à être exhaustive, mais vise à faciliter une analyse ciblée pour formuler des recommandations concrètes. Le choix de certains secteurs ne signifie donc pas que des autres secteurs sont moins importants ou manquent d'attrait pour les investisseurs privés. Le CPSD utilise plutôt ces secteurs pour illustrer la manière dont une approche fondée sur les réformes et la facilitation de l'investissement peuvent stimuler l'investissement privé et contribuer à réaliser les objectifs de développement. Il permet ainsi de montrer comment des réformes peuvent être appliquées à d'autres

segments de l'économie avec des effets positifs, éclairant le choix des politiques publiques dans d'autres secteurs à fort potentiel.

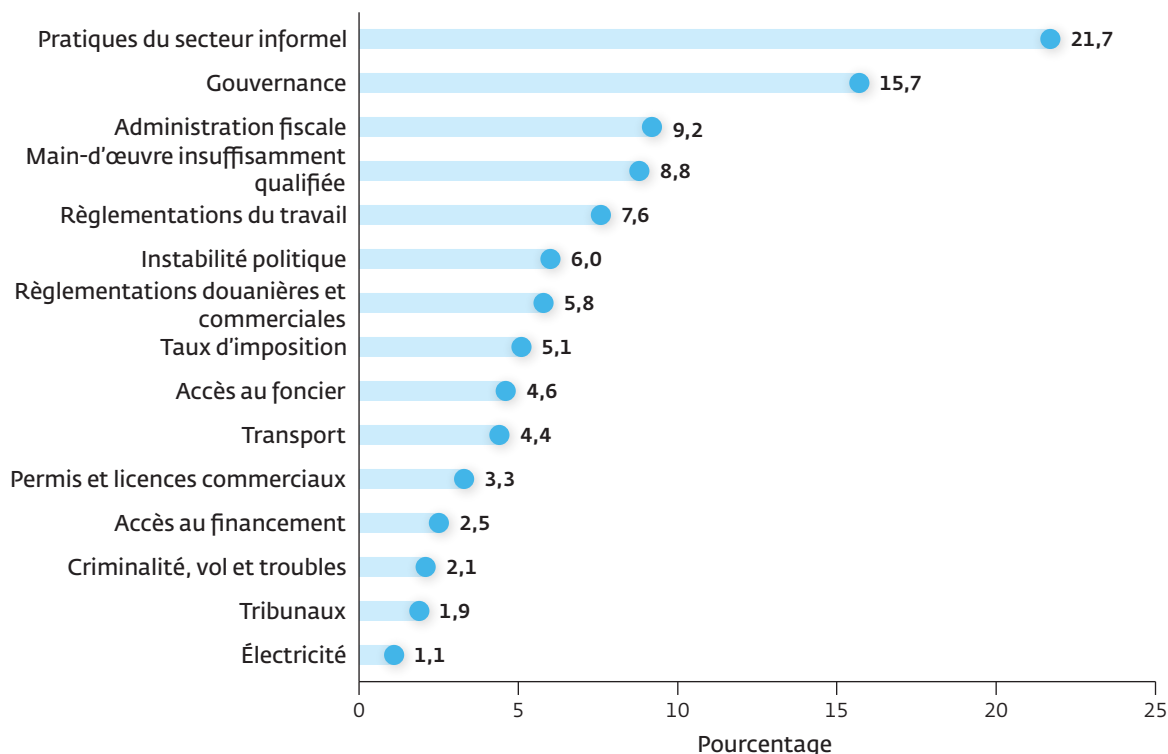
Le CPSD du Maroc se concentre sur quatre filières ou sous-secteurs pertinents au regard des priorités stratégiques du pays et dans lesquels des réformes ciblées peuvent catalyser des volumes importants d'investissement privé : la production décentralisée d'énergie solaire, le textile bas carbone, l'huile d'argan et la fabrication des cosmétiques naturels, et l'aquaculture marine. Ces secteurs se trouvent à la croisée des programmes de transition énergétique, de modernisation industrielle et de développement régional du pays¹. Ils présentent d'importantes interconnexions renforçant les objectifs stratégiques du gouvernement et reposent sur des leviers transversaux communs — notamment l'accès à une énergie bas carbone peu coûteuse, des infrastructures de circularité et de traçabilité, des chaînes logistiques d'exportation efficaces et des compétences spécialisées — dont l'amélioration permettrait de débloquer l'investissement dans l'ensemble de ces secteurs.

Le renforcement de ces fondations communes amplifierait l'impact de réformes sectorielles et soutenir davantage le modèle de croissance verte et compétitive du Maroc. Ces secteurs bénéficient également d'un accès préférentiel aux marchés de l'Union européenne (UE), ce qui représente une opportunité pour tous les secteurs et l'ensemble de l'économie, bien au-delà du seul secteur textile, façonnant la demande dans plusieurs chaînes de valeur. La production décentralisée d'énergie solaire peut contribuer à fournir une énergie propre d'un coût abordable à des secteurs comme le textile et l'agro-industrie, réduisant ainsi les coûts de production et promouvant la décarbonation. Les textiles bas carbone peuvent utiliser des énergies renouvelables et des modèles de production circulaire, stimulant ainsi les exportations et l'emploi vert. La filière de l'huile d'argan et des cosmétiques naturels valorise les atouts de biodiversité et de la main-d'œuvre rurale du Maroc, créant des opportunités de revenus pour les femmes dans les régions moins développées. L'aquaculture marine, quant à elle, peut aider à diversifier les économies côtières, améliorer la sécurité alimentaire et contribuer à l'émergence de l'économie bleue. Pris ensemble, ces secteurs illustrent comment l'investissement privé peut soutenir la transition du Maroc vers un modèle de croissance verte et équilibré sur le plan territorial.

Bien que le Maroc soit reconnu comme l'un des pays de la région MENA qui entreprend le plus de réformes pour soutenir le développement du secteur privé, plusieurs obstacles continuent de freiner les investissements privés (figure ES.2). Les quatre secteurs analysés dans ce CPSD sont, notamment, confrontés à des procédures administratives longues et complexes, à des retards dans la mise en œuvre des textes d'accompagnement et à une coordination institutionnelle fragmentée. Ces contraintes sont aggravées par des déficits de compétences qui limitent la capacité des entreprises à monter en gamme et à adopter de nouvelles technologies dans plusieurs secteurs. Des lacunes dans l'adoption des technologies et dans l'infrastructure numérique limitent aussi la capacité des entreprises à innover et à rester compétitives. L'élimination de ces contraintes par des réformes ciblées permet-

Figure ES.2

Principales contraintes du climat des affaires : la concurrence du secteur informel, la corruption et les enjeux fiscaux



Source : Enquêtes auprès des entreprises de la Banque mondiale, 2023.

trait de débloquer les investissements le long de plusieurs chaînes de valeur, d'améliorer l'efficacité des ressources et de favoriser la création d'emplois de meilleure qualité, tant en milieu urbain que rural.

Des mesures publiques concrètes dans ces quatre sous-secteurs pourraient mobiliser d'importants investissements privés — estimés jusqu'à 7,4 milliards de dollars — et de créer plus de 166 000 nouveaux emplois à moyen terme (environ cinq à dix ans)². Les sections qui suivent résument les principales opportunités ainsi que les contraintes, qui, dans chaque secteur, découragent les investisseurs privés. Quelques mesures publiques concrètes visant à lever ces contraintes sectorielles sont ensuite présentées.

Production décentralisée d'énergie solaire

La production décentralisée d'énergie solaire au Maroc présente un potentiel important pour accélérer la décarbonation industrielle, réduire les coûts énergétiques et renforcer la compétitivité. Le pays bénéficie de niveaux d'irradiation solaire parmi les plus élevés au monde, et dispose déjà d'un socle juridique permettant l'autoproduction et la participation du secteur privé. Les coûts unitaires élevés de l'électricité pour les consommateurs commerciaux et industriels renforcent encore l'attrait de solutions d'énergie solaire décentralisée. Cependant, le déploiement de ces solutions demeure relativement modeste par rapport au potentiel du pays, ce qui suggère une opportunité d'action politique. Le développement de la production décentralisée d'énergie solaire par le biais de contrats d'achat d'électricité (*Power Purchase Agreements – PPA*) et de systèmes d'autoconsommation permettrait d'offrir une énergie propre et compétitive aux utilisateurs industriels et commerciaux, tout en stimulant l'investissement dans les nouvelles technologies. Le potentiel est particulièrement élevé dans les zones industrielles et les pôles manufacturiers où les coûts de l'énergie demeurent un facteur contraignant pour la compétitivité.

Cependant, certaines contraintes réglementaires et institutionnelles freinent les investissements privés. Le cadre juridique et réglementaire reste incomplet et fragmenté, ce qui crée des incertitudes quant aux procédures, aux tarifs, et au traitement de l'énergie excédentaire. Cette situation est aggravée par l'absence de règles techniques et commerciales claires pour les injections d'électricité dans le réseau, empêchant ainsi les producteurs de monétiser la production excédentaire. La complexité administrative constitue également un obstacle majeur : les promoteurs doivent naviguer à travers des processus de délivrance d'autorisations qui se chevauchent et manquent de coordination, tandis que les ambiguïtés en matière de propriété et des exigences procédurales excessives découragent davantage les investisseurs. Parallèlement, les préoccupations financières des distributeurs, notamment en ce qui concerne la perte de revenus due à l'autoconsommation et les risques potentiels pour la stabilité du réseau, contribuent à la résistance à l'intégration de l'énergie solaire décentralisée. La transition vers les sociétés régionales multiservices (SRM) a ajouté un niveau supplémentaire d'incertitude institutionnelle, leurs rôles en matière de régulation, d'approbations et de distribution demeurant encore mal défini.

Pour lever ces contraintes, le Maroc devrait : (1) accélérer l'achèvement du cadre réglementaire en publiant les décrets restants prévus par la Loi n° 82-21 et la Loi n° 40-19 , en clarifiant les procédures relatives aux procédures de l'autoproduction, aux seuils de tension, au stockage de l'énergie et à l'injection des excédents ; (2) établir des méthodologies tarifaires et des conditions commerciales transparentes pour l'achat de l'électricité excédentaire afin de garantir aux investisseurs une compensation équitable et prévisible ; (3) simplifier les processus administratifs en définissant clairement les régimes de propriété ; (4) mettre en place des guichets uniques dans les régions pour centraliser toutes

les autorisations relatives à la production d'énergie solaire décentralisée ; (5) repenser les mesures d'incitation pour les distributeurs en adoptant des objectifs mesurables de production solaire décentralisée ; (6) renforcer le rôle de supervision de l'Autorité nationale de régulation de l'électricité; et (7) autoriser l'acquisition d'énergie renouvelable au-delà du plafond de 40 %, qui est le volume maximal que les distributeurs peuvent acquérir de l'énergie renouvelable produite dans le périmètre de leurs concessions. Si elles sont mises en œuvre efficacement, ces réformes pourraient attirer environ 2,9 milliards de dollars d'investissements privés et créer plus de 43 500 emplois à moyen terme, tout en évitant environ 56 millions de tonnes métriques d'émissions de gaz à effet de serre (environ 30 ans), soit l'équivalent d'environ 1,8 million de tonnes métriques par an.

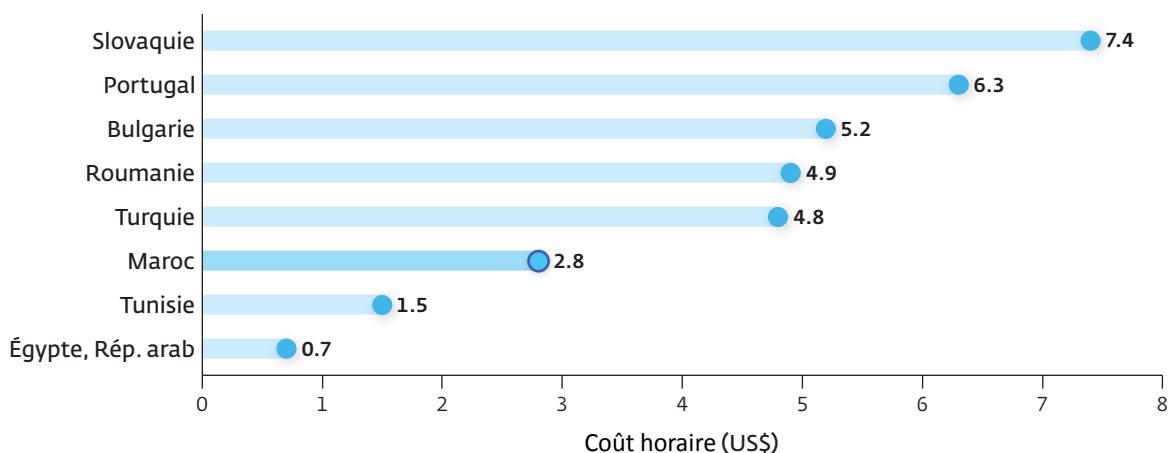
Textiles bas carbone

Le secteur marocain du textile et de l'habillement emploie environ 234 000 travailleurs (dont 64 % de femmes), et représente près de 10 % des exportations totales de biens du pays. La concentration de l'industrie le long du corridor Casablanca-Tanger, conjuguée à des coûts de main-d'œuvre compétitifs (figure ES.3) et à l'accès préférentiel aux marchés de l'UE, a fait du Maroc une destination de *nearshoring* (approvisionnement de proximité) de plus en plus attrayante pour les marques mondiales. D'importantes possibilités d'in-

Figure ES.3

Les faibles coûts de la main-d'œuvre renforcent l'avantage du Maroc dans la production textile mondiale

Coût horaire comparatif de la main-d'œuvre manufacturière, 2025



Source : D'après les évaluations réalisées par Gherzi.

vestissement existent tout au long de la chaîne de valeur, notamment dans des initiatives d'économie circulaire telles que la collecte des chutes textiles et leur recyclage fibre à fibre, dans les segments en amont comme la filature, le tissage et les traitements humides, ainsi que dans des modèles de production intégrés complets (« full package ») permettant d'améliorer la valeur ajoutée locale. Les tendances mondiales en matière de durabilité et l'évolution du cadre réglementaire de l'UE- surtout dans le cadre du Green Deal, sont autant d'incitations pour le Maroc à investir dans les systèmes de traçabilité, les certifications écologiques et les infrastructures de production durables.

Malgré ces opportunités, plusieurs contraintes structurelles et réglementaires freinent encore les investissements privés. Les investisseurs peinent à accéder à des informations fiables et exhaustives sur le foncier industriel, ce qui complique et retarde le choix des sites d'implantation, tandis que le caractère informel et fragmenté de la collecte des déchets textiles limite l'accès des recycleurs aux intrants nécessaires. Par ailleurs, la classification juridique des chutes de coupe de textiles comme « résidus » plutôt que comme intrants recyclables décourage l'investissement dans les chaînes de valeur circulaires. De plus, les difficultés rencontrées pour financer leurs besoins en fonds de roulement à des coûts compétitifs freinent la croissance des agrégateurs qui sont essentiels à la transition du Maroc vers des modèles de fabrication de produits finis à plus forte valeur ajoutée. Enfin, les coûts élevés liés aux démarches de certification environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) requises par les donneurs d'ordres étrangers pénalisent les petites et moyennes entreprises locales par rapport à leurs homologues régionaux. Ces contraintes empêchent les entreprises de tirer pleinement profit de la croissance de la demande mondiale pour des textiles durables et circulaires.

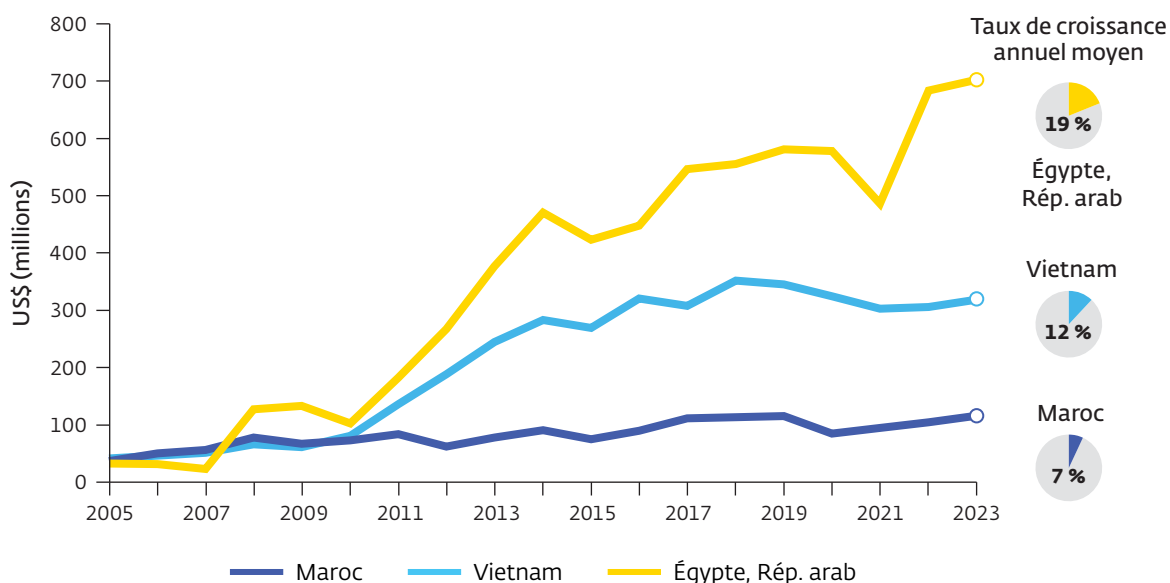
Afin de lever ces contraintes, le Maroc devrait : (1) renforcer et mieux exploiter la base de données numérique existante sur les terrains industriels, notamment en étendant sa couverture aux terrains publics et, lorsque disponibles, aux terrains privés ; (2) établir un registre national des déchets de coupe textile, relié à une plateforme facilitant leur traçabilité ; (3) reclassifier les déchets de coupe dans la catégorie des matériaux recyclables et mettre à jour les codes douaniers en conséquence ; (4) mettre en place des lignes de financement à l'exportation garantis par des commandes confirmées pour les agrégateurs ; et (5) étendre le mécanisme *Green Invest* afin de permettre le cofinancement des coûts de certification et d'audit ESG. Ces réformes ciblent directement les principales contraintes qui retardent les investissements dans les activités circulaires, dans l'amont de la chaîne de valeur et production intégrée. Ensemble, elles permettraient de libérer le potentiel du Maroc en tant que hub textile durable et pleinement intégré. En matière de climat, ces mesures réduiraient les émissions et renforceraient la circularité au sein de la chaîne de valeur du textile. Si elles sont mises en œuvre efficacement, ces réformes pourraient contribuer à générer environ 1,9 milliard de dollars d'investissements privés et créer environ 30 800 nouveaux emplois à moyen terme.

Argan et cosmétiques naturels

Le secteur marocain de l'huile d'argan est profondément ancré dans les savoirs des populations de zones rurales où pousse l'arganier et dans la production communautaire. Les plus de 830 000 hectares de forêts d'arganier, reconnues par l'UNESCO comme réserve de biosphère, ainsi que le réseau des coopératives de femmes, qui disposent d'un savoir-faire traditionnel, forment l'épine dorsale de cette industrie. Les exportations d'huile d'argan, réputée pour ses propriétés culinaires, cosmétiques et thérapeutiques, ont connu une croissance soutenue ces vingt dernières années, conférant au Maroc le statut de producteur quasi exclusif à l'échelle mondiale. Alors que les exportations d'huile en vrac représentent actuellement 93 % des exportations totales d'huile d'argan, un potentiel important reste inexploité dans le développement de produits cosmétiques naturels et de bien-être à forte valeur ajoutée à base d'huile d'argan (figure ES.4). La demande mondiale croissante de cosmétiques naturels, durables, traçables et issus de sources responsables représente une opportunité majeure pour le Maroc, à condition de renforcer les pratiques de traçabilité et de durabilité pour répondre aux exigences des acheteurs internationaux et aux critères ESG. Combinée à la richesse du portefeuille marocain en ingrédients botaniques locaux (figue de barbarie, nigelle, rose, etc.), cela ouvre des perspectives d'in-

Figure ES.4

Malgré l'abondance d'intrants naturels, les exportations de cosmétiques du Maroc restent modestes, révélant un potentiel inexploité de création de valeur ajoutée locale



Source : ITC Trademap.

vestissement dans la transformation à valeur ajoutée, le développement d'un label et les infrastructures de traçabilité. En outre, les synergies avec les secteurs florissants du bien-être, du tourisme et du luxe offrent un potentiel de marché significatif pour les marques de cosmétiques naturels haut de gamme.

Malgré ce potentiel, des contraintes structurelles et réglementaires entravent les investissements privés dans le secteur des cosmétiques naturels à base d'argan. La faiblesse des systèmes de traçabilité et la faible application de pratiques d'approvisionnement durable compromettent le respect des normes ESG internationales, ce qui érode la confiance des investisseurs et des acheteurs. Parallèlement, un cadre de supervision réglementaire rigide et fragmenté – en particulier dans les procédures sanitaires, phytosanitaires et de conformité technique – entraîne des retards dans l'autorisation des produits et alourdit les coûts, réduisant ainsi la compétitivité.

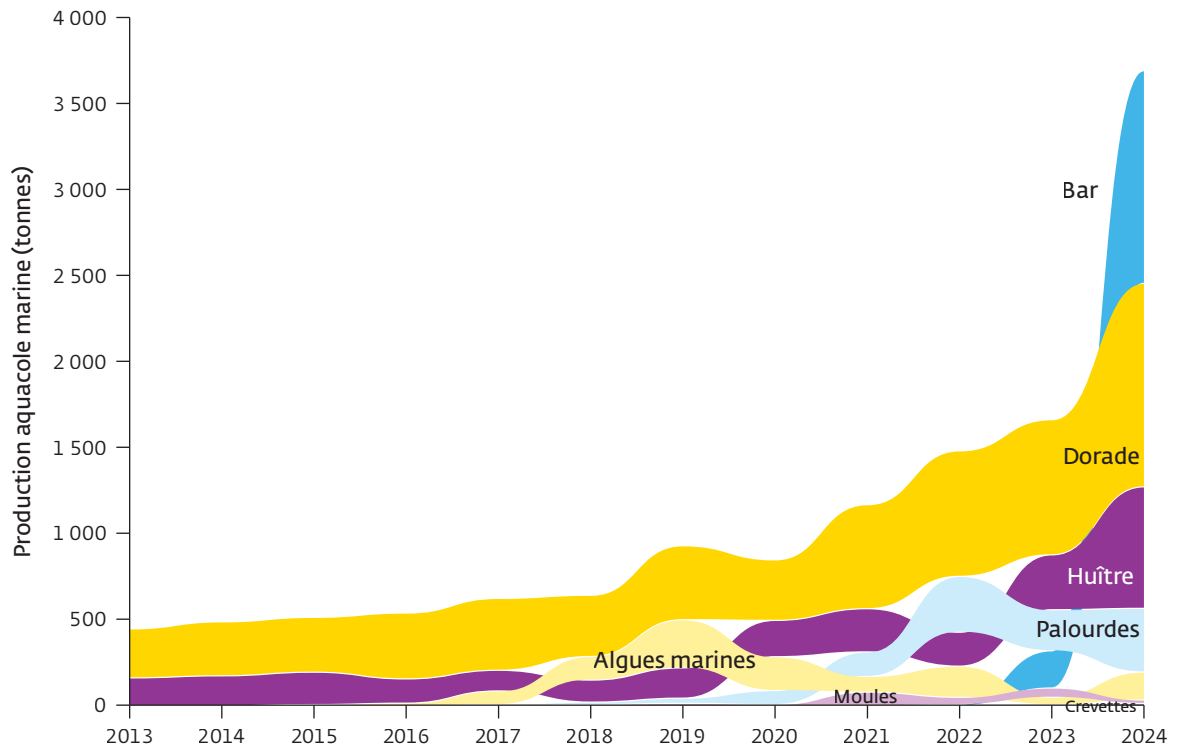
Pour lever ces obstacles, le Maroc devrait : (1) mettre en place un système numérique obligatoire de traçabilité de bout en bout pour la chaîne de valeur de l'argan, afin d'assurer un suivi transparent de la collecte des fruits jusqu'à l'exportation ; et (2) mettre à jour la réglementation sur les produits cosmétiques en adoptant une approche de contrôle fondée sur le risque, qui exige une approbation préalable à la mise sur le marché et des restrictions à l'importation uniquement pour les produits et ingrédients à haut risque, tout en dématérialisant entièrement les procédures sanitaires et phytosanitaires et en les reliant à la plateforme commerciale PortNet, afin d'améliorer l'efficacité et la transparence. Ces réformes permettraient d'améliorer la prévisibilité réglementaire, de réduire les coûts de mise en conformité, de renforcer la crédibilité en ce qui concerne les questions ESG et de favoriser le développement de l'écosystème des cosmétiques naturels à forte valeur ajoutée. Mises en œuvre efficacement, ces réformes pourraient contribuer à générer environ 0,6 milliard de dollars d'investissements privés et créer environ 17 700 nouveaux emplois à moyen terme.

Aquaculture marine

Grâce à son vaste littoral, ses riches écosystèmes et sa proximité stratégique avec les principaux marchés, le Maroc recèle un potentiel important en aquaculture marine encore largement inexploité. De vastes zones ont déjà été prédéfinies pour l'aquaculture, mais elles restent largement sous-utilisées (figure ES.5). Grâce à son accès privilégié aux marchés de l'UE et des États-Unis, à une bonne réputation en matière de réglementation et à des coûts de main-d'œuvre compétitifs, le Maroc est bien placé pour devenir un leader régional de l'aquaculture marine durable. Les tendances de la demande mondiale renforcent ce potentiel : l'aquaculture devrait tirer la production mondiale de produits de la mer jusqu'en 2033, tandis que la demande intérieure devrait également croître à mesure que la population et les revenus du Maroc augmentent. Les possibilités d'investissement

Figure ES.5

La production aquacole marine du Maroc s'accélère, mais reste bien en deçà de son potentiel



Source : ANDA.

concernent à la fois les espèces et les systèmes à forte valeur ajoutée — en particulier les mollusques, les algues et les poissons à nageoires — ainsi que les segments en amont de la chaîne de valeur, tels que la fabrication d'aliments pour poissons, les écloséries et la production d'équipements. Avec la mise en œuvre des réformes réglementaires et infrastructurelles efficaces, le Maroc pourrait attirer des acteurs internationaux de premier plan et développer à grande échelle une production aquacole durable.

L'investissement privé dans le secteur aquacole marocain reste entravé par des procédures d'autorisation complexes et longues, des règles d'utilisation du foncier peu claires, une coordination fragmentée entre les sites marins et terrestres, ainsi que par le coût élevé des aliments pour poissons. Malgré l'existence du guichet unique de l'Agence nationale pour le développement de l'aquaculture, les investisseurs continuent à faire face à des processus d'approbations impliquant plusieurs agences publiques, à une faible intégration du numérique et à des délais prolongés. Les ambiguïtés concernant l'utilisation du foncier, en particulier à proximité des zones protégées, créent des incertitudes sur des infrastructures telles que les écloséries et les centres d'épuration, tandis que l'octroi de permis distincts

pour les infrastructures terrestres augmente les coûts. En outre, les restrictions sur l'utilisation de protéines animales transformées (*Rendered Animal Proteins – RAPs*) dans les aliments augmentent les coûts de production et exposent les producteurs à la volatilité des prix mondiaux des farines de poisson. Ces contraintes empêchent les entreprises de tirer pleinement parti des importantes opportunités de marché et d'exportation qu'offre une aquaculture durable et à forte valeur ajoutée.

Pour réduire les contraintes à l'investissement privé, le Maroc devrait : (1) simplifier et numériser la délivrance des autorisations pour l'aquaculture, en fixant des délais d'approbation statutaires et en renforçant la coordination entre les administrations et agences publiques concernées ; (2) clarifier les réglementations relatives à l'utilisation des terres pour les infrastructures aquacoles auxiliaires et intégrer les parcelles adjacentes dans les plans de développement du secteur via un processus de demande unique ; (3) clarifier et harmoniser les procédures de réglementation de l'utilisation des terres et la réglementation environnementale entre les différentes juridictions ; et (4) autoriser rapidement l'utilisation de protéines animales transformées dans la nourriture pour poissons afin de réduire les coûts et d'améliorer la compétitivité. L'ensemble de ces réformes contribuerait à simplifier les procédures, renforcer la confiance des investisseurs et améliorer la durabilité, générant environ 1,96 milliards de dollars d'investissements privés et créant près de 75 000 nouveaux emplois à moyen terme.

Perspectives

Le Maroc se trouve à un tournant décisif dans sa transformation économique. La solidité de ses institutions, la dynamique des réformes engagées et la clarté de sa vision stratégique créent des conditions favorables à la mobilisation de l'investissement privé dans les secteurs à forte valeur ajoutée. Les secteurs analysés dans le présent CPSD illustrent la manière dont des réformes ciblées peuvent traduire les stratégies nationales du Maroc en résultats concrets en matière de compétitivité et de création d'emplois. Pour mobiliser l'investissement à grande échelle, ces actions devront être mises en œuvre de manière coordonnée — dans les domaines de l'énergie, de l'industrie, de l'environnement et du développement territorial et être renforcées par des mesures institutionnelles et financières plus larges. Les chapitres du rapport complet abordent plus en détail les contraintes dans chaque secteur, les réformes et les autorités responsables.

Tableau 4.2

Récapitulatif des obstacles et recommandations

Contraint	Actions recommandées
Production solaire décentralisée	
<i>Justification</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Fort potentiel d'irradiation solaire. • Opportunité pour les acteurs privés de développer la production distribuée. 	
1. Procédures d'autorisation et de raccordement complexes et fragmentées	<ul style="list-style-type: none"> 1a. Adopter le décret d'application de la loi n° 82-21 relatif à l'autoproduction. 1b. Adopter le décret réglementaire clarifiant les seuils de raccordement en moyenne et haute tension. 1c. Adopter le décret réglementaire précisant les modalités de stockage de l'énergie. 1d. Réviser les règles du plafond de 20 % d'injection.
2. Absence de tarifs et de règles claires pour l'acheminement (<i>wheeling</i>) et l'injection des excédents.	2. Définir des conditions commerciales claires à travers la méthodologie tarifaire de l'ANRE pour l'électricité excédentaire.
3. Procédures administratives et d'autorisation complexes et fragmentées.	3. Simplifier et digitaliser les procédures d'autorisation en s'appuyant sur des plateformes régionales de guichet unique pour le solaire décentralisé.
4. Multiplicité des autorités impliquées avec des responsabilités qui se chevauchent.	4. Mettre en place une plateforme régionale de guichet unique — potentiellement gérée par les CRI — afin de centraliser toutes les autorisations pour les projets solaires décentralisés.
5. Préoccupations financières et techniques des distributeurs freinant l'intégration du solaire décentralisé.	<ul style="list-style-type: none"> 5a. Aligner les incitations et la réglementation applicables aux distributeurs pour soutenir le solaire décentralisé. 5b. Fixer des objectifs clairs et renforcer le pouvoir de contrôle de l'ANRE sur les distributeurs et les SRM. 5c. Mieux aligner les incitations des distributeurs en autorisant un approvisionnement en énergies renouvelables au-delà du plafond actuel de 40 %.

(l'encadré continue à la page suivante)

Tableau 4.2

Récapitulatif des obstacles et recommandations *(suite)*

Contraint	Actions recommandées
Textiles bas carbone	
<p><i>Justification</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Secteur majeur en termes d'emploi et d'exportations. • Proximité et accès préférentiel au marché UE favorisant le nearshoring et l'approvisionnement durable. 	
<p>1. Fragmentation de l'information sur le foncier industriel.</p>	<p>1. Renforcer et opérationnaliser pleinement la plateforme numérique nationale du foncier industriel en élargissant son périmètre aux terrains privés et à l'accès aux infrastructures, tout en améliorant sa visibilité à travers des actions de communication ciblées.</p>
<p>2. Collecte non structurée des déchets de coupe.</p>	<p>2. Mettre en place un registre et un système de traçabilité des déchets textiles.</p>
<p>3. Ambiguïté juridique des déchets textiles.</p>	<p>3. Réviser le décret n° 2-06-36 afin de reclasser les déchets de coupe textile comme intrants recyclables et mettre à jour les règles douanières avec un code SH dédié pour en permettre la commercialisation légale.</p>
<p>4. Insuffisance de financement du besoin en fonds de roulement limitant la capacité des agrégateurs marocains à financer leurs intrants et sous-traitants.</p>	<p>4. Mettre en place un mécanisme de garantie adossé aux commandes permettant aux banques de financer, à des taux compétitifs, le besoin en fonds de roulement sur la base de commandes export confirmées.</p>
<p>5. Coût élevé des certifications ESG.</p>	<p>5. Élargir le périmètre du mécanisme Green Invest ou un mécanisme complémentaire afin de cofinancer les coûts de certification et d'audit ESG sur la base d'une liste préapprouvée de standards exigés par l'UE, afin d'aider les entreprises marocaines à se conformer aux exigences de conformité des donneurs d'ordres.</p>

(l'encadré continue à la page suivante)

Tableau 4.2

Récapitulatif des obstacles et recommandations (suite)

Contraint	Actions recommandées
Argan et cosmétiques naturels	
<p><i>Justification</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Quasi-monopole dans la production d'huile d'argan avec une demande croissante. • Fort potentiel de valorisation via la transformation et le <i>branding</i>. 	
<p>1. Faible traçabilité et vérification de la durabilité.</p>	<p>1. Mettre en place un système numérique centralisé de traçabilité des chaînes d'approvisionnement en argan.</p>
<p>2. Procédures sanitaires et phytosanitaires rigides et chevauchantes ralentissant l'enregistrement des produits.</p>	<p>2a. Limiter les autorisations préalables à la mise sur le marché aux catégories de cosmétiques à haut risque.</p> <p>2b. Introduire un régime de notification en ligne permettant une mise sur le marché immédiate pour les cosmétiques à faible risque.</p> <p>2c. Restreindre les autorisations sanitaires préalables à l'importation aux ingrédients à haut risque.</p> <p>2d. Rendre le certificat de libre vente facultatif et facilement accessible pour les exportations.</p> <p>2e. Limiter les autorisations phytosanitaires aux catégories à haut risque.</p> <p>2f. Restreindre les autorisations phytosanitaires à l'exportation aux intrants végétaux bruts.</p> <p>2g. Digitaliser intégralement les procédures sanitaires et phytosanitaires.</p>
Aquaculture marine	
<p><i>Justification</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Importantes superficies déjà zonées pour l'aquaculture et fort potentiel d'exportation. • Demande mondiale croissante en produits de la mer. 	
<p>1. Procédures longues impliquant plusieurs administrations et règles foncières peu claires.</p>	<p>1a. Introduire des délais contraignants et appliquer le principe « le silence vaut accord ».</p> <p>2b. Mettre en place des examens techniques parallèles entre administrations.</p> <p>3c. Harmoniser les formulaires et listes de documents requis.</p>

(l'encadré continue à la page suivante)

Tableau 4.2

Récapitulatif des obstacles et recommandations (suite)

Contraint	Actions recommandées
	<p>4d. Clarifier les mandats institutionnels.</p>
<p>2. Règles foncières peu claires à proximité des zones sensibles.</p>	<p>2a. Publier des règles claires d'utilisation du foncier précisant les infrastructures de soutien à l'aquaculture autorisées selon les différentes catégories de terrains.</p> <p>2b. Adopter les textes d'application de la loi n° 84-21 afin de formaliser les infrastructures aquacoles autorisées selon le type de foncier.</p> <p>2c. Élaborer un manuel commun de procédures d'autorisation ainsi que des procédures opérationnelles normalisées afin d'harmoniser les exigences environnementales et de rationaliser les approbations.</p>
<p>3. Faible coordination entre sites marins et foncier terrestre.</p>	<p>3a. Mettre à jour les plans de développement de l'aquaculture afin d'y intégrer les parcelles terrestres adjacentes nécessaires aux infrastructures de soutien essentielles.</p> <p>3b. Permettre aux investisseurs de soumettre une demande unique intégrée couvrant à la fois les sites marins et les parcelles terrestres correspondantes dans le cadre des PDA.</p> <p>3c. Mettre en place un système de guichet unique piloté par l'ANDA, regroupant les zones marines et les terrains adjacents en offres d'investissement aquacole prêtes à l'emploi.</p>
<p>4. Restrictions sur l'utilisation des PAT</p>	<p>4. Adopter l'arrêté ministériel mettant en œuvre le décret n° 2-23-557 afin d'autoriser leur utilisation contrôlée sous supervision de l'ONSSA.</p>

Note: ANDA = Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture ; ESG = environnemental, social et gouvernance ; UE = Union européenne ; SH = Système harmonisé ; ONSSA = Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires ; PAT = protéines animales transformées.

Notes

1. D'autres secteurs ont également été examinés lors du processus de sélection, notamment le cuir, les produits animaux, les minerais, les transports, les télécommunications, le tourisme et les voyages, ainsi que la santé/la fabrication de produits pharmaceutiques. Leur exclusion du présent CPSD ne remet pas en question leur importance ou leur potentiel.
2. Sauf indication contraire, les estimations du CPSD concernant l'investissement privé et la création d'emplois se réfèrent au moyen terme (environ cinq à dix ans), tandis que les impacts à plus long terme (par exemple les émissions) sont explicitement précisés.

© International Finance Corporation 2026. Tous droits réservés.
2121 Pennsylvania Avenue, N.W.
Washington, D.C. 20433
Internet: www.ifc.org

Le contenu du présent document est protégé par le droit d'auteur. La reproduction ou la distribution partielle ou intégrale du présent document sans autorisation préalable peut constituer une infraction à la législation en vigueur. IFC ne garantit en aucun cas l'exactitude, la fiabilité, ou l'exhaustivité des informations figurant dans le présent document, ni les conclusions ou prises de position présentées, et décline toute responsabilité ou obligation pour toute erreur ou omission (y compris mais sans s'y limiter, les erreurs typographiques et techniques) qui pourrait y figurer ou en découler.

Crédits photos : *Couverture*: Pierre-Yves Babelon/Adobe Stock.

Conception graphique : Patrick Ibay, <https://www.designed-for-humans.com/>.



SCANNER POUR
TÉLÉCHARGER



WORLD BANK GROUP

THE WORLD BANK
IBRD • IDA

IFC International
Finance Corporation

MIGA Multilateral Investment
Guarantee Agency